

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 décembre 2023**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 37  
Nombre de représentés : 8  
Nombre d'absents : 19

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DIX HUIT DÉCEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Philippe LUCAS

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_146\_CC\_10**  
*Adoption des durées d'amortissement des biens renouvelables pour les budgets annexes de l'Eau Potable et de l'Assainissement des Eaux Usées*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

Nombre de votants : 45

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
12 décembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
26/12/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Mélissa COUSIN - M. Tristan FLORIAN - Mme Virginie SALLE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOAREAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M. Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### **AFFAIRE N°2023 146 CC 10 : ADOPTION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUELABLES POUR LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

#### **Le Président de séance expose :**

En application de l'article L. 2321-2-27° du code général des collectivités territoriales (CGCT), les amortissements constituent des dépenses obligatoires pour :

- les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que leurs établissements publics (centre communal d'action sociale, caisse des écoles, etc.);
- les services publics industriels et commerciaux (SPIC) quelle que soit la population ;
- les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Conformément à l'article R. 2321-1 du CGCT, sont concernés :

- les biens meubles (meubles, véhicules, matériel de bureau, etc.) exceptés les collections et œuvres d'art;
- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;
- les immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études non suivis de réalisation, aux frais de recherche et de développement et aux logiciels.

Cette liste est non exhaustive et l'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement à d'autres catégories de biens.

L'assemblée délibérante fixe la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens.

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement des communes vers le TCO, il vous est proposé d'adopter les durées d'amortissement selon les préconisations des instructions budgétaires et comptables de la M49 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Catégories d'actif	Exemples de matériels	Durée proposée par instruction	
		comptable au 1er Janvier 2023	vote du conseil
<b>BIENS INCORPORELS</b>			
Frais d'études non suivies de réalisations			5 ans
Frais d'insertions non suivies de réalisations			5 ans
Logiciels			2 ans
Etudes et dépenses de maîtrise d'oeuvre suivies de réalisation			Durées d'amortissement du bien
<b>BIENS CORPORELS</b>			
Terrains		Non amortissable	Non amortissable
Autres agencements et aménagements de terrains	voiries et réseaux divers (VRD)		25 ans
Bâtiments durables		30 à 100 ans	60 ans
Bâtiments légers et abris	Abri armoire, chambre à vannes	10 à 15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments		15 à 20 ans	15 ans
Installations électriques et téléphoniques		15 à 20 ans	15 ans
Ouvrages de génie civil pour les stations d'épuration		50 à 60 ans	60 ans
Ouvrages de génie civil pour l'eau potable	Réservoir, bache	30 à 40 ans	40 ans
Réseaux eau potable (canalisations)		30 à 40 ans	40 ans
Réseaux d'assainissement		50 à 60 ans	50 ans
Installation de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulations)	Filtre à boues, stabilisateur d'écoulement, réducteur de pression, clapet anti-retour, robinet altimétrique, ventouse, vanne, armoire de commande, anti-bélier, débitmètre électromagnétique, télétransmetteur	10 à 15 ans	15 ans
Pompes		10 à 15 ans	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.) sur installations	Capteurs de surveillance du réseau	4 à 8 ans	6 ans
Appareil de comptage et de mesure de débit sur installation	Compteurs clients		20 ans
	Télé relevé (ensemble équipement)		10 ans
	Débitmètres		15 ans
Ouvrage de prélèvement	Captage / Forage		40 ans
Station de relevage	Bâche de pompage		40 ans
Voitures		4 à 8 ans	8 ans
Camions, engins de travaux publics		4 à 8 ans	8 ans
Matériel informatique		2 à 5 ans	5 ans
Matériel de bureau électrique et bureautique		5 à 10 ans	8 ans
Mobilier		10 à 15 ans	12 ans
Appareil de laboratoire et de mesure		5 à 10 ans	10 ans
Outils		5 à 10 ans	8 ans

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 07/12/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 06/12/2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- VALIDER les durées d'amortissement proposées conformément au tableau ci-dessus ;**

**- DIRE que les crédits seront inscrits aux budgets annexes de l'Assainissement des Eaux Usées à compter de 2024.**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023  
Reçu en préfecture le 21/12/2023  
Publié le   
ID : 974-249740101-20231221-2023\_146\_CC\_10A-DE

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président